

## Politique | Le département des Deux-Sèvres maintient les contrats aidés pour les entreprises



**Cet été, le gouvernement a annoncé qu'il cessait de participer aux financements des emplois aidés (CAE, CIE). Il en existe deux types : pour les collectivités et les associations. Pour les entreprises, le conseil départemental des Deux-Sèvres a décidé de se substituer à l'État. L'objectif : faire signer chaque année plus d'une cinquantaine de Contrat Initiative Emploi (CIE) pour ses détenteurs du RSA (Revenu de Solidarité Active) de longue durée. Exemple à Beauvoir-sur-Niort où la pompiste du supermarché a trouvé un nouvel emploi qui est subventionné par le département.**

Dans sa petite cahute, Alexandra Remer affiche un large sourire. Arrivée depuis un an dans les Deux-Sèvres, la trentenaire était encore en recherche d'emploi le mois dernier. Vivant du RSA depuis quelques années, elle voulait retrouver un rythme de vie normal en reprenant un travail. Grâce à la personne qui la suit au comité du bassin d'emploi du Mellois (une association qui agit dans le domaine de l'emploi et de l'insertion) elle a trouvé son nouveau travail. 30 heures par semaine, elle gère la station service du supermarché de Beauvoir-sur-Niort placée sur la départementale qui relie Niort et Saint-Jean-d'Angély. Elle encaisse les clients qui viennent à la pompe et les sert en bouteilles de gaz. « Ma conseillère au comité du bassin d'emploi du Mellois m'a parlé de ce poste. Ils m'ont mise en contact avec les directeurs », confie Alexandra, 31 ans. Pour elle, c'est une libération.

**Un contrat aidé pour plus d'humanité dans les relations**



Pour ce poste à la station service, Alexandra Remer et ses patrons ont bénéficié du CIE (Contrat Initiative Emploi). Il s'agit d'un contrat aidé pour le secteur marchand qui facilite l'emploi grâce à une aide financière versée à l'employeur. Jusqu'à cet été, l'État participait pour ce type d'emploi aidé, au financement de 16% d'un SMIC, le conseil départemental 31% et l'entreprise 53%. Mais le gouvernement a décidé de se désengager. Le département des Deux-Sèvres a choisi de se substituer à l'État et financera désormais 47% du SMIC. Une aide non-négligeable. « Nous avons finalement proposé aux élus de prendre la relève. Ils ont voté à l'unanimité en faveur du maintien de cette aide », explique Sylvie Vrignault, directrice de l'insertion du département des Deux-Sèvres. En revanche, le département ne maintient que les contrats aidés pour le secteur marchand (les fameux CIE) et pas ceux concernant les collectivités et les associations.

Pour les directeurs du magasin, Pascale Bonavo et son compagnon, William Nicolas, le CIE est une bonne chose. Cet accompagnement financier leur a permis d'accélérer l'embauche de leur future salariée. « Tout s'est fait très rapidement. Alexandra a eu 10 jours d'essai, puis on a signé le contrat. Elle est en poste depuis quinze jours et ça se passe bien. Sans cette aide on aurait pris plus de temps avant de recruter quelqu'un », disent-ils. Qui plus est, les patrons du supermarché ne connaissaient pas du tout l'existence de cette aide. « Nous l'avons appris par la personne qui conseille et accompagne Alexandra au comité du bassin d'emploi du Mellois, précise Pascale Bonavo. Nous avons fait les démarches et ça a bien fonctionné ».

## Le choix de se substituer à l'Etat

A travers le maintien de la participation d'aide dans ce type de contrat, l'objectif pour le département des Deux-Sèvres reste d'accompagner dans l'insertion, les demandeurs d'emploi longue durée par l'intermédiaires des maisons de l'emploi, des comités de bassins d'emploi. Le 2 octobre dernier lors de la séance publique, les élus du conseil départemental des Deux-Sèvres ont décidé de poursuivre le développement du recrutement avec les entreprises en maintenant le CIE. À partir de 2018, il devrait même désormais s'appeler : Contrat Départemental Initiative Emploi (CDIE). « Notre politique est de poursuivre le CIE pour le secteur marchand. C'est ça la politique du département. Sachant qu'en Deux-Sèvres, les deux tiers des bénéficiaires du CIE sont embauchés à la suite de leur CDD », affirme Guillaume Juin, conseiller départemental en charge de l'insertion. Les conditions pour signer le Contrat Initiative Emploi : proposer un CDD de six mois minimum et de 30 heures ou un CDI qui sera indemnisé durant 6 mois pour les allocataires du RSA. « Nous souhaitons que cela s'inscrive dans la durée ». Pour l'année prochaine, le département espère signer plus de 50 contrats de ce type.

Car dans le Département des Deux-Sèvres la part du chômage est de 7,2%. Un peu en dessous de la moyenne nationale qui est de 9,4%. Mais en Deux-Sèvres, il y a de plus en plus de demandeurs d'emploi de longue durée qui sont le plus souvent des allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active). En Deux-Sèvres, plus de 7400 foyers en bénéficient. « Financer ce dispositif permet finalement aux gens de retrouver un emploi à plus ou moins long terme. Ils sortent par la suite du dispositif RSA. » explique Guillaume Juin. Un investissement dans un premier temps qui ferait faire des économies au conseil départemental dans un second.

Employer une salariée dans une station service, c'est un peu à contre-courant. Puisque de nombreuses pompes sont automatisées... « C'est un choix délibéré, nous sommes en campagne et il y a beaucoup de personnes âgées. Elles ont souvent besoin de quelqu'un pour l'encaissement car elles payent en liquide ou par chèque et rarement par carte bancaire. Puis, il y a aussi les jeunes qui viennent faire le plein de leur scooter. Nous vendons aussi des bouteilles de gaz. Il faut servir correctement nos clients », justifie William Nicolas, directeur du supermarché de Beauvoir-sur-Niort, une commune de 1750 habitants. « Il a fallu tout m'apprendre. Au début, on peut faire des erreurs mais dans l'ensemble ce n'est pas compliqué. On s'habitue puis ça me permet de voir des gens. Il n'y pas trop de plaintes, donc ça va », confie Alexandra qui retourne travailler dans sa cahute. Elle y reste jusqu'à 19h30, ensuite un salarié vient la chercher, et la station service repasse en automatique. En tout cas, si Alexandra se plaît dans son nouveau métier, il risque de déboucher sur un CDI. « Si ça se passe bien et qu'Alexandra le veut bien, on poursuivra l'aventure avec elle », promet Pascale Bonavo la directrice du supermarché.

Julien Privat

*Crédit Photo : Aqui.fr*

*Publié sur [aqui.fr](#) le 23/11/2017*

*[Url de cet article](#)*